

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2018 à 17h30

Date de la convocation : 20 mars 2018

Présents : Claude ESCAPE, Arnaud BINOCHE, Xavier BOURREC, Jean-Pierre RIU, Guy CAROL, Sabine SEIGNON, Catherine ISAÏA, Marie SARROTTE, Francis GUERLIN

Absents : Laurent MONTAGNE

Procurations : Aline BARBIER a donné procuration à Claude ESCAPE

Secrétaire de séance : Arnaud BINOCHE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 13 février 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

1°- Renouvellement de contrat de contractuel de droit public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 mars 2017 créant un poste de contractuel de droit public à raison de 8/35^{ème} pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2017.

Il rappelle également que ce poste a été confié à Mme KRIER Rozenn et qu'à ce jour celle-ci répond parfaitement aux compétences du poste et donne entière satisfaction.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de renouveler ce poste pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2018 au même taux horaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de ce poste à raison de 8/35^{ème} pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2018. La rémunération de ce poste sera basée sur l'indice majoré 316 par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

2°- Demandes de subventions au Département (AIT 2018)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création de la zone d'habitat mixte « Camps de Cirers » au pla nord. L'assistance à maîtrise d'ouvrage sur ce programme est maintenant terminée et compte tenu des conclusions concernant la faisabilité, il serait nécessaire de lancer la phase d'aménagement et en particulier les démarches de pré-étude et d'urbanisme.

Monsieur le Maire précise que cette première phase d'aménagement pourrait faire l'objet d'une aide financière au titre de l'AIT 2018 compte tenu de sa qualité environnementale et architecturale.

En effet, le projet prévoit une étude environnementale en phase opérationnelle afin de bien prendre en compte les paramètres du site (recherche de zones humides, proximité de Natura 2000, ...) mais aussi l'aménagement d'importants espaces publics naturels afin de garantir une ambiance écologique favorable au développement durable. La partie paysagère est un élément essentiel du projet afin de maintenir voir de renforcer l'environnement de cette zone d'habitat offrant des perspectives magistrales sur les massifs environnants.

Une attention particulière sera également apportée à la partie architecturale du projet afin d'éviter la création de maison en « bande » mais aussi de permettre un volet écologique important (autorisation des toits végétalisés, implantation des bâtis favorable aux énergies renouvelables,...).

Aussi, afin de lancer cette phase d'aménagement, Monsieur le Maire présente les propositions financières suivantes :

- COGEAM : 22 945,00 € H.T.
- RUIZ Barthélémy : 28 820,00 € H.T.

- DEVIC René : 30 700,00 € H.T.

Il propose au Conseil Municipal de choisir un prestataire et de solliciter l'aide financière du Département au titre des AIT 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition financière du bureau d'étude COGEM pour un montant de 22 945,00 € hors taxes et décide de solliciter l'aide financière la plus élevée possible du Département au titre des AIT 2018.

3°- Demandes de subventions au Département et à l'Agence de l'Eau (casses réseau)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le réseau d'eau potable de la commune a été impacté en quelques mois par plusieurs casses très importantes causant des ruptures totales d'alimentation en eau potable du village.

La première casse du réseau a eu lieu le en octobre. Les autres casses, au nombre de trois, ont eu lieu début février et début mars sur la même conduite dans le secteur de la rue de l'église, puis mi-mars dans le secteur de la place set cases. Ces travaux d'urgences ont fait l'objet d'une demande d'anticipation auprès du Département.

Monsieur le Maire présente les devis et factures relatifs à ces travaux.

Aujourd'hui, afin de pouvoir financer ces travaux qui représentent pour la commune une charge financière très importante, il serait souhaitable de solliciter l'aide financière du Département et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et sans réserve l'estimatif des travaux pour un montant total de 20 417,12 € hors taxes.

Il décide de :

- **Demander une subvention aussi élevée que possible au Département et à l'Agence de l'Eau,**
- **De donner mandat au Département pour percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage et à nous la reverser, en s'engageant à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations,**
- **Prendre acte que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides et que la durée totale de validité est fixée à 3 ans.**

4°- Vote du Compte administratif 2017

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2017 de la commune qui peut se résumer comme suit :

- **Fonctionnement :**
 - Dépenses : 187 656,72 €
 - Recettes : 242 860,36 €
- **Investissement (reste à réaliser inclus) :**
 - Dépenses : 70 679,18 €
 - Recettes : 44 070,61 €

Après avoir répondu aux questions, le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 tel que présenté par son Maire.

5°- Approbation du compte de gestion 2017

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2017 dressé par le receveur municipal pour la commune. Il précise que la totalité des écritures portées sur ce document sont conformes et identiques à celles du compte administratif 2017 de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 de la commune dressé par le receveur municipal et affirme que celui-ci n'appelle aucune observation.

6°- Affectation du résultat de fonctionnement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte administratif 2017 de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 55 203,64 €. Il rappelle également que ce résultat doit être affecté afin de compenser le déficit d'investissement constaté.

Compte tenu des éléments du compte administratif et des restes à réaliser, Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

- C/1068 (affectation en investissement) = 26 608,57 €
- C/002 (report en fonctionnement) = 28 595,07 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement telle que proposée.

7°- Vote des taux des taxes locales 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2018 de la commune, il serait nécessaire de voter les taux des taxes locales.

Compte tenu des besoins financiers de la commune, il propose d'effectuer une légère augmentation proportionnelle des taux et de les fixer comme suit pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 9,95%
- Taxe foncière (bâti) : 10,73%
- Taxe foncière (non bâti) : 45,57%

Il est précisé que les taux de la commune restent, malgré cette augmentation, très en dessous des taux moyens départementaux des communes de la strate de 0 à 250 habitants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux proposés.

8°- Vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Primitif 2018 de la commune qui peut se résumer comme suit :

- Fonctionnement : 229 610,07 € en dépenses et recettes
- Investissement : 597 873,57 € en dépenses et recettes

Les principales opérations d'investissement sont : la construction de la nouvelle station d'épuration, les travaux de réfection du réseau d'eau (réparation de casses), le remplacement des huisseries du bâtiment de la mairie, l'aménagement de la zone d'habitat mixte camps de cirers, la modernisation de l'éclairage public, le renouvellement du matériel informatique mairie et l'installation d'internet à la bibliothèque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 tel que présenté.

9°- Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement actuellement en cours sur la commune. Il précise que ceux-ci sont dans la moyenne basse et qu'il serait nécessaire de mener une réflexion sur une augmentation future des tarifs.

La modification du prix de l'eau et de l'assainissement sera évoquée lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

10°- Retrait de la commune de Saint Michel de Llotès du Syndicat Mixte Canigó Grand Site

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint Michel de Llotès souhaite se retirer du Syndicat Mixte Canigó Grand site. Cette demande a été validée par le comité syndical le 29/01/2018.

Aussi, il est nécessaire que l'ensemble des communes membres du syndicat se prononcent sur le retrait de cette commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le retrait de la commune de Saint Michel de Llotès du syndicat.

11°- Projets futurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que parallèlement aux investissements prévus dans le cadre du budget 2018 de la commune, une réflexion doit être menée sur les futurs programmes à mener en 2019 afin d'anticiper les possibilités de financement. Dans ce cadre il semble important de réaliser en priorité les investissements suivants :

- Réfection de l'étanchéité de la terrasse des appartements des écoles car les infiltrations détériorent la terrasse mais rendent également insalubre le gîte d'étape situé au rez-de-chaussée qui n'est plus loué depuis de nombreux mois causant une perte financière pour la commune. Ces travaux devront faire l'objet d'un chiffrage et d'une recherche de financement.
- Remplacement du chauffage de la salle des fêtes et de la mairie afin de permettre un confort correct dans le bâtiment. Le chauffage de la salle des fêtes pose des problèmes de fonctionnement et celui de la mairie est inopérant dans plusieurs pièces et n'est pas programmable (fonctionne en permanence). Il sera nécessaire de chiffrer l'installation d'un chauffage performant (Pompe à chaleur). Un gain de 30% de consommation énergétique via ce projet permettrait de bénéficier d'une aide financière de 30% de la Région sur un montant maximum de 50 000 € hors taxes.

12°- Questions diverses

Néant

Après examen de l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,

Les conseillers municipaux,

Le Maire,